

# Le mot du Président



Emmanuel Chartier-Kastler  
(AIHP 1984)

Che(è)r(e)s collègues,

**M**erci à vous tous pour le soutien continu que vous apportez à votre association des Anciens Internes des Hôpitaux de Paris. Recevant cet annuaire vous êtes un adhérent fidèle de l'AAIHP, attaché à l'image qu'elle donne d'une corporation médicale fidèle non seulement à des traditions mais à des valeurs de formation et d'éthique que s'attache à transmettre la formation par compagnonnage dans nos hôpitaux de l'AP-HP.

Les plus perspicaces d'entre vous auront cependant remarqué que nous n'avons pas de liste par promotion depuis 2004 : l'entrée des plus jeunes à l'AAIHP est actuellement bridée par un cumul de situations ambiguës que nous souhaiterions voir levées au plus vite. Parmi les plus importantes des raisons il y a cette succession de réformes ayant abouties en 2004 à la création de l'examen national classant. Nos plus jeunes collègues ne se reconnaissent ainsi plus par la sélection d'un concours et ne comprennent pas l'existence plus que centenaire de l'AAIHP.

Il est de notre devoir à tous, et c'est le choix qui a été fait par votre conseil d'administration depuis ces dernières années de pérenniser l'œuvre de l'AAIHP en réformant ses statuts et en sachant rassembler les talents des spécialistes médicaux formés à l'AP-HP par la voie du post internat.

Le post-internat est aussi l'objet de remous et de futures réformes compliquant encore notre tâche : la formation de spécialiste médical va rentrer dans un processus de filiarisation avec un désinvestissement de l'université qui ne sera pas sans conséquences à tous les niveaux.

De notre côté il nous faut suivre et adapter nos statuts au rythme des procédures lentes et complexes liées à notre statut d'association reconnue d'utilité publique. Cette lenteur n'a pas d'importance si l'AAIHP se réfère à sa propre histoire (créée en 1883) plus qu'à quelques années rendues floues par des processus administratifs complexes. Nos jeunes boursiers brillants annuels et les débats d'idées stimulés par le journal doivent vous rassurer sur le caractère bien vivant de l'AAIHP.

Alors adhérez - notez bien que vos dons ouvrent droit à 66% de crédit d'impôts - et faites adhérer vos collègues autour de vous, quel que soit leur génération du chef de clinique en exercice au retraité ... La solidarité signifie encore beaucoup pour vous tous : en tout état de cause, j'en suis convaincu avec tout votre conseil d'administration qui œuvre à maintenir l'équilibre assurant la pérennité de notre œuvre.

Faites connaître l'AAIHP : son site internet à jour est là pour vous y aider : [www.aihp.fr](http://www.aihp.fr). Les demandes d'aide au familles ne se tarissent pas avec les années et nous ne pourrions pas poursuivre cet effort sans vos cotisations qui ont autant valeur sociale et humaine que financière.